



## Divorce et garde d enfants

Par **nounoudutarn**, le **26/06/2012** à **13:33**

Bonjour,

je suis divorcée avec 2 enfants dont la garde m en a été confié par le juge des enfants depuis avril 2012. A ce jour je viens d avertir leur père que je partais m intaller en Alsace, ma ville natale, pour le mois de septembre. Celui ci fait tout pour me reprendre les enfants malgré la notification du juge. Mon avocate quant à elle me dit que je peux partir avec les enfants ou je veux et quand je veux il faut juste revoir les modalités de garde pour eux. Leur papa peut il m interdire de repartir chez moi et a t il le droit de me reprendre les enfant? merci

Par **cocotte1003**, le **26/06/2012** à **17:31**

Bonjour, il ne peut rien vous interdire mais effectivement il va falloir revoir le temps de garde des enfants et à cette occasion le pere peut demander la garde des enfants. Il serait bien d'essayer de trouver un arrangement écrit avec e pere que vous ferez valider par le JAF. Sachez que si vous partez sans réel motif (mutation par exemple), le juge peut mettre à votre charge les frais de transport des droits de visite, cordialement